



Magic Pass

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Crans-Montana, le 14 octobre 2019

ACTUALITÉS MAGIC PASS

Remontées Mécanique de Crans-Montana Aminona SA (CMA)

L'assemblée générale du MAGIC PASS s'est tenue en date du 24 septembre 2019 en présence de 24 membres de la coopérative. Outre les points relatifs aux résultats et prévisions pour la saison en cours, les discussions ont notamment porté sur les adaptations demandées par CMA à apporter au modèle MAGIC PASS.

Les membres de la coopérative confirment les valeurs du MAGIC PASS. Cet abonnement annuel doit offrir un accès à la montagne été comme hiver sans restriction à un prix adapté aux tendances actuelles de consommation. Toutes les sociétés, membres du MAGIC PASS, bénéficient d'un chiffre d'affaires supplémentaire important. Le nouveau modèle économique mis en place par la société coopérative Magic Mountains Cooperation démontre la forte valeur ajoutée de cette collaboration entre plus de 30 destinations tout en consolidant le revenu moyen par journées skiées.

En date du 14 octobre 2019, la coopérative Magic Mountains Cooperation a appris via la presse le retrait de CMA du MAGIC PASS à la fin de saison 2019/2020, soit au 30 avril 2020. Au sein du MAGIC PASS 2019/2020, CMA représente un peu moins de 15% des visites clients.

Tous les membres de la coopérative regrettent cette décision. Ces derniers et plus particulièrement les grands domaines skiabiles ont étudié avec beaucoup d'attention la proposition d'un abonnement premium. Après une analyse détaillée des données et des habitudes de consommation des clients MAGIC PASS, nous remarquons que cette option Premium n'est pas viable économiquement. En effet, la diminution du chiffre d'affaires due au recul des journées skieurs pour un domaine skiable « Premium » au détriment des autres destinations non-Premium, ne peut pas être compensée par la vente d'une option Premium à un prix acceptable pour les clients MAGIC PASS.

De plus, la société coopérative a confirmé à CMA la possibilité de vendre un accès Fast Lane afin d'améliorer l'accessibilité de son domaine skiable en période de fortes affluences. L'étendue du territoire MAGIC PASS reste considérable avec plus de 3.3 millions de journées skiées sans CMA soit 13,5% du marché national. La pérennité du MAGIC PASS est assurée à l'avenir. Magic Mountains Cooperation remercie tous ses clients pour toute la confiance témoignée envers le MAGIC PASS.

Cette décision ne remet pas en cause la validité des abonnements MAGIC PASS 2019/2020 sur le domaine skiable de Crans-Montana Aminona durant l'hiver prochain. Le retrait de CMA du MAGIC PASS sera effectif au 1^{er} mai 2020.

Toutes les autres stations membres de la société coopérative ont confirmé leur volonté de poursuivre en toute collégialité le développement du MAGIC PASS. Magic Mountains Corporation vous donne d'ores et déjà rendez-vous au printemps 2020 pour la présentation des nouveautés du MAGIC PASS 2020/2021.